MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1292 **31 mai 2013**

SOMMAIRE

AI Chem (Luxembourg) S.à r.l. 62006
ATC Management (Luxembourg) S. à r.l. 61970
BW Invest S.A. 62002
Faldo Holding S.A. 61971
Immo FW 62002
Les Saveurs d'Antan S.A. 62006
Matterhorn Midco S.à r.l. 61978
MB Consulting S.à r.l. 61970
Mores Pierre S.à r.l. entreprise de constructions 61970
Nucco 3 S.A. 61986
Palaos S.à r.l. 61971
Proconsult Informatique S.à r.l. 61970
Provitalis Luxembourg S.à r.l. 61986
Quatingo S.A. 62006
Reluxco International S.A. 62004
Rockall Holding S.A. 61997
Semaanlux S.A. 62001
Semaanlux S.A. 62002
SHL Luxembourg S.à r.l. 62005
Skills and Knowledge s.à r.l. 62005
SKOK Holding S.à r.l. 62009
Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l. 62005
Smalt 62006
Smile Invest Participations S.A. 62005
Smile Invest Participations S.A. 62005
SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial 62014
Société Internationale Multi-Coordination Sàrl 62008
Société Manuela Rodrigues Sàrl 62009
Soltana S.A. 62011
Soltana S.A. 62016
Sparinvest 62012
Sparkling Tours S.A. 62016
TE Capital S.à r.l. 61998
Tiki-Nui Automation S.A. 62012
Trefoil Luxembourg S.à r.l. 62013
UBI SICAV 62013
UBI SICAV 62012
UBS Luxembourg Diversified Sicav 62012
Valfidus Building Systems S.A. 62011
Val II Feeder GP S.à r.l. 62015
VG SICAV 62014
Vitheo Immobilière, s.à r.l. 62015
Wëldfleesch vun Lëtzebuerg S.à r.l. 62013
White Angels S. à r.l. 62015

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MB Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1423 Howald, 3A, allée Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 164.391.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 AVRIL 2013. Mehmet BEHLIL.

Référence de publication: 2013048787/10.

(130059316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Mores Pierre S.à r.l. entreprise de constructions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 40, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 78.230.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15.04.2013.

Référence de publication: 2013048799/10.

(130059121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Proconsult Informatique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 141.681.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013048887/11.

(130059323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.336.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 20 mars 2013 l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Bert Seerden, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Abdelhakim Chagaar, née le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Giuseppe Di Modica, née le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Harald Thul, née le 13 mars 1972 à Bonn-Beuel, Allemagne, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013047717/23.

(130058245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Faldo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.415.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013048597/13.

(130059644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Palaos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 176.505.

—

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of April.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

"Orangefield (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on March 27 th , 2013.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Palaos S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500- EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125 - EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager / Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manger may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10 th , 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amented.

Subscription and Payment

The appearing party "Orangefield (Luxembourg) S.A.", prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500-EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company;

2. to appoint LUX BUSINESS Management S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and

3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre avril

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Orangefield (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 27 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1 er . Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Palaos S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas. de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et Paiement

La société comparante "Orangefield (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS Management S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 avril 2013. LAC/2013/15741. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048074/374.

(130058270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Matterhorn Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.442.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of April.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

"Matterhorn Financing & Cy S.C.A.", a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.751, here represented by Mrs Nadia Weyrich, private employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Company form

1.1 There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may act as a director of other companies and to manage such companies, which must not necessarily be subsidiaries of the Company.

2.5 The Company may act as general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations or memberships or similar corporate structures.

2.6 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "Matterhorn Midco S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 The capital is fixed at sixteen thousand Swiss Franc (CHF 16,000.00) represented by sixteen thousand (16,000) shares of Swiss Franc (CHF 1.00) each.

6.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

6.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6.5 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.6 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.7 - Transfer of shares

6.7.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.7.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.7.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.7.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.8 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event there shall be two (2) classes of managers in the Company as follows: (i) one class of A managers; and (ii) one class of B managers.

7.1.3 The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Committees

The board of managers can establish committees, composed by members, who may, but are not required to, be managers of the Company, and whose powers and duties shall be determined by the board of managers. In particular, the board of managers can establish an audit committee, a compensation committee and a capex/investment committee.

7.3 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 - Representation and signatory power

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

7.4.1. Subject to the provisions of Article 7.3 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

7.4.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of and only of a class A manager and a class B manager.

7.4.3 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.4.4 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.5 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

7.5.1 The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.5.2 The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

7.5.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

7.5.4 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a double majority of (i) the class A managers is present or represented and (ii) the managers regardless of the respective class such managers belong to is present or represented at the meeting of the board of managers.

7.5.5 In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of (i) the votes of the class A managers present or represented and (ii) the managers present or represented at such meeting regardless of the respective class such managers belong to.

7.5.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5.7 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.6 -Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholder's meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15 th of the month of May, at 2.45 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1 st day of January and ends on the 31 st day of December of the same year.

11.2 - Annual accounts

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

11.2.1 Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

13.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 12.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "Matterhorn Financing & Cy S.C.A.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of sixteen thousand Swiss Franc (CHF 16,000.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Geoffrey HENRY, chartered accountant, born on 5 May 1972 in Chênée, Belgium, with professional address at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as class A manager;

- Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born on 10 May 1973 in Casablanca, Marocco, residing professionally at 2, rue de Peternelchen L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;

- Mrs. Isabelle PROBSTEL, director of companies, born on 30 January 1969 in Nancy, France, residing at Possartstraße 11, Kopernikusstraße, 81679 München (Bogenhausen), Germany, as class B manager;

- Mr. Francisco MENJIBAR, born on October 10, 1980 in Saragossa, Spain, residing at 33, Jermyn Street -London, SW1Y 6DN, United Kingdom, as class B manager; and

- Ms. Cindy TEIXEIRA, director of companies, born on 5 October 1980 at Juvisy-sur-Orge in France, residing professionally at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

"Matterhorn Financing & Cy S.C.A.", une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.751, et ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Forme sociale.

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société peut agir en tant qu'administrateur d'autres sociétés et administrer de telles sociétés, qui ne devront pas nécessairement être des filiales de la Société.

2.5 La Société pourra agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

2.6 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société adopte la dénomination: "Matterhorn Midco S.à r.l.".

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à seize mille Francs Suisses (16.000,00 CHF) représenté par seize mille (16.000) parts sociales, d'une valeur d'un Franc Suisse (1.00 CHF) chacune.

6.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

6.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

6.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

6.5 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.6 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.7 - Transfert de parts sociales

6.7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.7.4 Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.8 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de trois (3) classes de gérants de la manière suivante: (i) une classe de gérants A; et (ii) une classe de gérants B.

7.1.3 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 – Les Comités

Le conseil de gérance peut établir des comités, composés de membres, qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être des gérants de la Société, et dont les pouvoirs et obligations seront déterminés par le conseil de gérance. En particulier, le conseil de gérance peut établir un comité d'audit (audit committee), un comité de rémunération (compensation committee) ainsi qu'un comité d'investissement (capex/investment committee).

7.3 – Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 - Représentation et signature autorisée

7.4.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

7.4.2 En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B seulement.

7.4.3 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.4.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

7.5 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

7.5.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

7.5.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

7.5.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

7.5.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la double majorité des (i) gérants de classe A est présente ou représentée et (ii) des gérants, indépendamment de la classe respective à laquelle ils appartiennent, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.5.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des (i) voix exprimées par les gérants de classe A présents ou représentés et (ii) des gérants présents ou représentés à ladite réunion, indépendamment de la classe respective à laquelle ils appartiennent.

7.5.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

7.5.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.6 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 14.45 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

11.2 - Les comptes annuels

11.2.1 Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

13.3 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 12.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

"Matterhorn Financing & Cy SCA", prénommée, a souscrit l'ensemble des seize mille (16.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de seize mille francs suisses (16.000,00 CHF) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Geoffrey HENRY, expert-comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée, Belgique, résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A;

- Madame Linda HARROCH, avocat, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A;

- Madame Isabelle PROBSTEL, gérant de sociétés, née le 30 janvier 1969 à Nancy, France, résidant à Possartstraße 11, Kopernikusstraße, 81679 Munich (Bogenhausen), Allemagne, en tant que gérant de catégorie B;

- Monsieur Francisco MENJIBAR, né le 10 octobre 1980 à Saragosse, Espagne, demeurant au 33, Jermyn Street - Londres, SW1Y 6DN, Grande-Bretagne, en tant que gérant de catégorie B; et

- Mademoiselle, Cindy TEIXEIRA, gérant de sociétés, née le 5 octobre 1980 à Juvisy-sur-Orge, France, résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Rambrouch, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, J.P. MEYERS.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 avril 2013. Relation: EAC/2013/4685. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013046858/429.

(130056951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Provitalis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 33, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 63.717.

—

EXTRAIT

Monsieur Michel MATHIEU, né le 11 juin 1948 à Metz (France), agissant en sa qualité de gérant de la Société, déclare que son adresse personnelle est au 33, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2013048889/12.

(130059723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Nucco 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.407.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of March,

Before Us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

NUCCO 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "NUCCO 3 S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. The Company shall at any time maintain its registered office, principal establishment, effective place of management and centre of main interests (as that term is used in Article 3(1) of The Council of the European Union Regulation No. 1346/2000 on Insolvency Proceedings) in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to sixty thousand euro (EUR 60,000), by the issue of sixty thousand (60,000) new shares, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives). Ownership of the shares will be established by registration of the owner in the register of shares (registre des actions) (the Register).

6.3. The Register shall be kept at all times at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or, for so long as a security interest (gage) is in place in respect of the shares, it shall be kept by a custodian (séquestre) in accordance with the terms of a custody agreement entered into by and between the security taker, the security provider and the Company (the Custody Agreement), and may be examined by any shareholder on request. Notwithstanding any provision contained in the Custody Agreement, the Register shall be maintained at all times within the Grand Duchy of Luxembourg.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the Register of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives;

(ii) any authorised representative of the Company; or

(iii) as applicable, and to the extent necessary, any security trustee or its representative, acting as attorney (mandataire) of the shareholder(s) of the Company as security provider(s), in accordance with any pledge agreement entered into by such shareholder(s) over the Shares,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.6. Information regarding any change in the shareholdings or the exercise of rights attached to the shares (e.g. following the sale, transfer or pledge of the shares, capital increase or reduction, etc.) shall be transmitted by the Company (as the case may be) to the Custodian for registration purposes in the Register on the day of receipt of such information by the Company and, if such day is not a business day for banks in Luxembourg, on the next following business day. Notwithstanding any provision contained in the Custody Agreement, any registration shall be made in the Register on the day of receipt of such information by the Custodian. Shareholders registered in the Register shall be authorized to exercise the rights attaching to their shares, including admission to, and voting at general meetings, and shall be considered as shareholders for the purposes of any General Meeting.

6.7. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by joint signature of any two (2) directors or if the shareholders have appointed different classes of directors, namely class A and class B directors: joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 11.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euros (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Joel Lacourte, managing partner, born on March 11, 1947, in Plomion (France), with professional address at 68, rue du Faubourg Saint Honore, 75008 Paris, France;

- Pascal Leclerc, director, born on December 4, 1966, in Longwy (France), with professional address at 1C route de Luxembourg, L-4761 Pétange; and

- Charles-Ernest Meyer, private employee, born on April 19, 1969, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Mazars Luxembourg S.A., 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of six (6) years.

3. The registered office of the Company is located at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour de mars,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NUCCO 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500 (l'Actionnaire Unique),

représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est "NUCCO 3 S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. La Société maintiendra à tout moment son siège social, son principal établissement, son lieu de gestion effective et son centre des intérêts principaux (comme ce terme est utilisé à l'article 3(1) du Règlement du Conseil de l'Union Européenne No. 1346/2000 relatif aux Procédures d'Insolvabilité) au Grand-Duché de Luxembourg.

2.3. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de soixante mille euros (EUR 60.000), par l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront nominatives. La propriété des actions sera établie par l'inscription du propriétaire dans le registre des actions (le Registre).

6.3. Le Registre sera à tout moment conservé au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ou, tant qu'un gage est en place au niveau des actions il sera conservé par un séquestre conformément aux termes d'un contrat de séquestre conclu entre le déposant, le dépositaire, et la Société (le Contrat de Séquestre), et peut être consulté par tout actionnaire sur demande. Nonobstant toute stipulation contenue dans le Contrat de Séquestre, le Registre sera conservé à tout moment au Grand-Duché de Luxembourg.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires;

(ii) par un quelconque mandataire de la Société; ou

(iii) suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve de la cession d'actions.

6.6. Les renseignements concernant tout changement dans l'actionnariat ou l'exercice d'un droit rattaché aux actions (p.ex. à la suite d'une vente, une cession ou un nantissement des actions, augmentation ou réduction de capital, etc.) seront transmis par la Société (le cas échéant) au Séquestre pour les besoins d'inscription dans le Registre le jour où la Société reçoit les renseignements et, si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, le jour ouvrable suivant. Les Actionnaires inscrits dans le Registre seront autorisés à exercer les droits rattachés aux actions, en ce compris l'admission et le vote aux assemblées générales et seront considérés comme actionnaires pour les besoins de toute Assemblée Générale.

6.7. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou si le Conseil est composé d'administrateurs de classe A et d'administrateurs de classe B, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire (s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et

(iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires /Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclarations

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'actionnaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Joël Lacourte, associé gérant, né le 11 mars 1947, à Plomion (France), ayant son adresse professionnelle à 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France;

- Pascal Leclerc, directeur, né le 4 décembre 1966, à Longwy (France), ayant son adresse professionnelle à 1C route de Luxembourg, L-4761 Pétange; and

- Charles Meyer, économiste, né le 19 avril 1969, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle à 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Mazars Luxembourg S.A, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans.

3. Le siège social de la Société est établi au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2013. Relation: LAC/2013/15268. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046310/630.

(130055993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Rockall Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.329.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 11 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations dans la liquidation

de la société ROCKALL HOLDING SA (n°R.CS B 0104329), ayant eu son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, de fait inconnue à cette adresse

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait conforme
Me Kamilla LADKA
Le liquidateur

Référence de publication: 2013048898/15.

(130059188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

TE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.247.420,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.481.

—

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of March.

Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TE Capital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.481 and having a share capital of one hundred thousand eighty United States Dollars (USD 100,080.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on August 19, 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on October 27, 2010 under number 2297. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx dated December 17, 2012, pending publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

TE Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867, being the Sole Shareholder of the Company,

here represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight million one hundred forty-seven thousand three hundred forty United States dollars (USD 8,147,340) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand and eighty United States dollars (USD 100,080.-) represented by five thousand four (5,004) Ordinary Shares with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to eight million two hundred forty-seven thousand four hundred and twenty United States dollars (USD 8,247,420.-) represented by four hundred twelve thousand three hundred seventy-one (412,371) ordinary shares with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, the newly issued shares having the same rights and obligations as the already existing shares;

2. Subscription for and full payment of the share capital increase by the Sole Shareholder by contribution in kind;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the increase in the share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight million one hundred forty-seven thousand three hundred forty United States dollars (USD 8,147,340) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand and eighty United States dollars (USD 100,080.-) represented by five thousand four (5,004) Ordinary Shares with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to eight million two hundred forty-seven thousand four hundred and twenty United States dollars (USD 8,247,420.-) represented by four hundred twelve thousand three hundred seventy-one (412,371) ordinary shares with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, the newly issued shares having the same rights and obligations as the already existing shares.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Second resolution

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for four hundred seven thousand three hundred sixty-seven (407,367) new shares of the Company in registered form, having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, and fully pays them up by way of a contribution of receivables in an aggregate amount of eighty-one million four hundred seventy-three thousand five hundred and twenty United States dollars (USD 81,473,520.-), which it has against the Company (the Receivables) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of eight million one hundred forty-seven thousand three hundred forty United States dollars (USD 8,147,340) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of seventy-three million three hundred twenty-six thousand one hundred eighty United States dollars (USD 73,326,180) to the Ordinary Shares Share Premium Reserve Account of the Company (as defined in the Articles).

The valuation of the contribution in kind of the Receivables in the aggregate amount of eighty-one million four hundred seventy-three thousand five hundred and twenty United States dollars (USD 81,473,520.-) is evidenced by inter alia a management certificate issued on 25 March 2013 by the Sole Shareholder and acknowledged by the board of managers of the Company (the Management Certificate). It is provided in the Management Certificate that as of the date of such certificate:

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivables in an aggregate amount of at least eighty-one million four hundred seventy-three thousand five hundred and twenty United States dollars (USD 81,473,520) payable by the Company to the Sole Shareholder;

- the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;

- the Receivables are certain and will be due and payable on their due date without deduction (certaine, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles, the Receivables contributed to the Company are worth at least eighty-one million four hundred seventy-three thousand five hundred and twenty United States dollars (USD 81,473,520) and since the date on which the Receivables were valued no material changes have occurred which would have depreciated the value of Receivables;

- the Receivables are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.

Upon the contribution of the Receivables by the Sole Shareholder to the Company, the Receivables will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Management Certificate after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at eight million two hundred forty-seven thousand four hundred and twenty United States dollars (USD 8,247,420.-) represented by four hundred twelve thousand three hundred seventy-one (412,371) ordinary shares with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, all subscribed and fully paid up".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company (or any parent or sister company) each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour de mars.

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TE Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.481 et disposant d'un capital social de cent mille quatre-vingts dollars américains (USD 100.080,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Me Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2297 du 27 octobre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Henri Hellinckx, daté du 17 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867, étant l'Associé Unique de la Société,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique possède la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit millions cent quarante-sept mille trois cent quarante dollars américains (USD 8.147.340) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent mille quatre-vingts dollars américains (USD 100.080) représenté par cinq mille quatre (5.004) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, à huit millions deux cent quarante-sept mille quatre cent vingt dollars américains (USD 8.247.420) représenté par quatre cent douze mille trois cent soixante et onze (412.371) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social par l'Associé Unique;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions cent quarante-sept mille trois cent quarante dollars américains (USD 8.147.340) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent mille quatre-vingts dollars américains (USD 100.080) représenté par cinq mille quatre (5.004) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, à trois huit millions deux cent quarante-sept mille quatre cent vingt dollars américains (USD 8.247.420) représenté par quatre cent douze mille trois cent soixante et onze (412.371) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre cent sept mille trois cent soixante-sept (407.367) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, et les libère intégralement par un apport de créances d'un montant total de quatre-vingt-un millions quatre cent soixante-treize mille cinq cent vingt dollars américains (USD 81.473.520), qu'il détient envers la Société (les Créances) qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de huit millions cent quarante-sept mille trois cent quarante dollars américains (USD 8.147.340) au compte nominal de capital social de la Société; et

(ii) un montant de soixante-treize millions trois cent vingt-six mille cent quatre-vingts dollars américains (USD 73.326.180) au Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires (tel que défini dans les Statuts).

L'évaluation de l'apport en nature des Créances d'un montant total de quatre-vingt-et-un millions quatre cent soixante-treize mille cinq cent vingt dollars américains (USD 81.473.520) est documentée entre autres par un certificat de gestion émis le 25 mars 2013 par l'Associé Unique et reconnu par le conseil de gérance de la Société (le Certificat de Gestion). Le Certificat de Gestion stipule qu'à la date dudit certificat:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- L'Associé Unique est le seul propriétaire des Créances d'un montant total d'au moins quatre-vingt-un millions quatre cent soixante-treize mille cinq cent vingt dollars américains (USD 81.473.520) dues par la Société à l'Associé Unique;

- l'Associé Unique est le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer des Créances;

- les Créances sont certaines, liquides et exigibles à leur échéance sans déduction;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, les Créances apportées à la Société ont une valeur d'au moins quatre-vingt-un millions quatre cent soixante-treize mille cinq cent vingt dollars américains (USD 81.473.520) et depuis la date d'estimation des Créances, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur des Créances n'a eu lieu;

- les Créances sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont soumises à aucune restriction ou grevées d'aucun nantissement ou sûreté limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

- toutes les formalités pour le transfert de la propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique.

Dès l'apport des Créances à la Société par l'Associé Unique, les Créances seront éteintes par voie de confusion conformément aux dispositions de l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Le Certificat de Gestion, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura dès lors la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à huit millions deux cent quarante-sept mille quatre cent vingt dollars américains (USD 8.247.420,-) représenté par quatre cent douze mille trois cent soixante-et-onze (412.371) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social détaillée dans les résolutions précédentes et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société (ou une société mère ou sœur) chacun agissant individuellement afin de procéder à la mise à jour du registre et d'enregistrer l'augmentation de capital.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 7.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2013. Relation: LAC/2013/14472. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013045799/201.

(130055642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Semaanlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.996.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2013.

Pour: SEMAANLUX S.A.

Société anonyme

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013048927/15.

(130059602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Semaanlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.996.

—

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2013.

Pour: SEMAANLUX S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013048928/15.

(130059603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Immo FW, Société Anonyme,

(anc. BW Invest S.A.).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.024.

—

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BW Invest S.A., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B 150024, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 96 du 14 janvier 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la version anglaise des statuts.

2.- Changement de la dénomination de la société en IMMO FW.

3.- Modification afférente de l'article 1 er des statuts.

4.- Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet le commerce de gros et de détail de matériaux de construction, carburants, lubrifiants, combustible et pneus, l'importation et l'exportation de marchandises de toute nature, la location de matériel de main d'œuvre, ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à ce genre d'entreprise, l'exécution de

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

tous travaux routiers et de génie civil, travaux de terrassements, de drainage, pose de conduites d'eau, câbles et canalisations, pose de collecteurs, ponts, tunnels, murs de soutènement, fondations, digues, travaux de forage et de sondage revêtements de routes en béton, béton hydrocarboné et tous matériaux, injections et travaux artificiers de tous genres.

L'objet de la société comprend encore l'exploitation d'une agence immobilière avec location-vente et échange, la promotion et l'étude de toutes réalisations immobilières, l'aménagement, la mise en valeur et la transformation d'immeubles bâtis et non-bâtis, l'achat, la vente de tout immeuble au Luxembourg et à l'étranger, l'activité de syndic et de - gérant d'immeubles, la gestion, l'exploitation et la détention d'immeubles pour compte propre et pour compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus."

5.- Transfert du siège social de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, à L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

6.- Nominations statutaires.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en IMMO FW.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"' **Art. 1 er .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de IMMO FW (ci-après la "Société")."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société et en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"' **Art. 3.** La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet le commerce de gros et de détail de matériaux de construction, carburants, lubrifiants, combustible et pneus, l'importation et l'exportation de marchandises de toute nature, la location de matériel de main d'œuvre, ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à ce genre d'entreprise, l'exécution de tous travaux routiers et de génie civil, travaux de terrassements, de drainage, pose de conduites d'eau, câbles et canalisations, pose de collecteurs, ponts, tunnels, murs de soutènement, fondations, digues, travaux de forage et de sondage revêtements de routes en béton, béton hydrocarboné et tous matériaux, injections et travaux artificiers de tous genres.

L'objet de la société comprend encore l'exploitation d'une agence immobilière avec location-vente et échange, la promotion et l'étude de toutes réalisations immobilières, l'aménagement, la mise en valeur et la transformation d'immeubles bâtis et non-bâtis, l'achat, la vente de tout immeuble au Luxembourg et à l'étranger, l'activité de syndic et de - gérant d'immeubles, la gestion, l'exploitation et la détention d'immeubles pour compte propre et pour compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, à L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Per-Eric ANDERSSON, Madame Susanna WULKER et Monsieur Jonas WULKER comme administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Madame Maddy WICKLER, agent immobilier, née à Luxembourg, le 28 février 1973, demeurant à L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Fernand WICKLER, entrepreneur, né à Gralingen, le 2 avril 1942, demeurant à L-8544 Nagem, 11, rue Principale;

- Madame Sarah PIROTTE, assistante de direction, née à Bastogne (Belgique), le 27 juin 1987, demeurant à B-6600 Bastogne, rue de la Roche 23 (Belgique).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

Huitième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée KOBU S.à r.l., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B 84077, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Fernand WICKLER, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Alain THILL, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 avril 2013. Relation GRE/2013/1355. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013045440/132.

(130055500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Reluxco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 125.202.

—

Mit Datum vom 20. März 2013 haben die Aktionäre in einer ordentlichen Hauptversammlung beschlossen:

Die Mandate der Verwaltungsräte und des réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l., (RCS Luxembourg B 65477), L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, für das Geschäftsjahr 2013, zu verlängern.

Référence de publication: 2013048897/10.

(130059627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.938.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sky Funding Intermediate Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013048914/11.

(130059237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

SHL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.118.231,50.

Siège social: L-8080 Bertrange, 35, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 155.387.

—

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048933/10.

(130059792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Skills and Knowledge s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 130.630.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 16 Avril 2013.

Référence de publication: 2013048934/10.

(130059808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Smile Invest Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 72.052.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 avril 2013

En date du 11 avril 2013, l'assemblée générale des actionnaires approuve la nomination de Monsieur Patrick WILWERT, né le 30.07.1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 ESCH-SUR-ALZETTE, au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048937/13.

(130059744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Smile Invest Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 72.052.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048938/10.

(130059745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Smalt, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.273.

—

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le conseil d'administration en date du 19 mars 2013

Le Conseil d'Administration nomme comme Président du Conseil d'Administration Madame Stéphanie MAJCHRZAK-GILOT, demeurant au 50 avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013048936/14.

(130059581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Quatingo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.607.

—

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048890/10.

(130059299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Les Saveurs d'Antan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 1A, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 150.559.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048752/10.

(130059826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Al Chem (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.926.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of March.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"Al Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Valérie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 March 2013.

The said proxy, signed "ne varietur' by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Al Chem (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.926, incorporated pursuant to a notarial deed dated 4 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C') dated 2 November 2012, number 2681, page 128653.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution

The shareholder resolves to convert the Company's share capital from EUR to USD, at the exchange rate of EUR 1 = USD 1.30283, with effect as of 8 March 2013 and to exchange the eighty thousand (80,000) existing shares against one hundred and four thousand two hundred and twenty-six (104,226) shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.00) each, so that the share capital of eighty thousand Euro (EUR 80,000.00) is replaced by a share capital of one hundred and four thousand two hundred and twenty-six US Dollars (USD 104,226.00) represented by one hundred and four thousand two hundred and twenty-six (104,226) shares, having a nominal value of one US Dollar (USD 1.00) each

Second resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million six hundred and ninety-five thousand seven hundred and seventy-four US Dollars (USD 1,695,774.00), so as to raise it from its present amount after conversion of one hundred and four thousand two hundred and twenty-six US Dollars (USD 104,226.00) up to one million and eight hundred thousand US Dollars (USD 1,800,000.00), by the issue of one million six hundred and ninety-five thousand seven hundred and seventy-four (1,695,774) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one US Dollar (USD 1.-) and the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by those resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by AI Global Investments S.à r.l. prenamed. The total contribution amount of one million six hundred and ninety-five thousand seven hundred and seventy-four US Dollars (USD 1,695,774.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million and eight hundred thousand US Dollars (USD 1,800,000.00) represented by one million and eight hundred thousand (1,800,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each and having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«AI Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 26 mars 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «AI Chem (Luxembourg) S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.926, constituée suivant un acte notarié en date du 4 octobre 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 2 novembre 2012 (numéro 2681, page 128653).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir le capital de la Société de EUR en USD au taux de change de EUR 1 = USD 1.30283, avec effet au 8 mars 2013 et d'échanger les quatre-vingt mille (80.000) parts sociales existantes contre cent quatre mille deux cent vingt-six (104.226) parts sociales d'un dollar US (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social de quatre-vingt mille Euros (EUR 80.000,00) soit remplacé par un capital social de cent quatre mille deux cent vingt-six dollars US (USD 104.226,00) représenté par cent quatre mille deux cent vingt-six (104.226) parts sociales d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million six cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-quatorze Dollars US (USD 1.695.774,00) de façon à l'accroître de son montant actuel après conversion de cent quatre mille deux cent vingt-six dollars US (USD 104.226,00) à un million huit cent mille Dollars US (USD 1.800.000,00), par l'émission d'un million six cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-quatorze (1.695.774) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par ces résolutions, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par AI Global Investments S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport d'un million six cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-quatorze Dollars US (USD 1.695.774,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million huit cent mille Dollars US (USD 1.800.000,00), représenté par un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar US (USD 1.-) chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2013. Relation: EAC/2013/4406. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013045930/118.

(130056692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

SIXCO, Société Internationale Multi-Coordination Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 23A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.860.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2013048940/13.

(130059454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.011.472,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.842.

—

L'associé SPOLDZIELCZY INSTYTUT NAUKOWY SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, avec siège social au 22, ul. Wladyslawa IV, 81-743 Sopot, Pologne, a changé:

- de forme juridique: société en nom collectif
- et de dénomination: SPOLDZIELCZY INSTYTUT NAUKOWY G. BIERECKI SPOLKA JAWNA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048935/14.

(130059215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Société Manuela Rodrigues Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9118 Schieren, 5, Cité Peteschfeld.

R.C.S. Luxembourg B 176.502.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le deux avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Madame Maria Manuela DE SOUSA RODRIGUES, employée, née le 31 juillet 1964 à Massarelos au Portugal, demeurant à L-9118 Schieren, 5, Cité Peteschfeld;

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «SOCIETE MANUELA RODRIGUES Sàrl».

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration, toutes activités commerciales ou autres liées à ce commerce

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Schieren.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites par la comparante prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul associé, la société est à considérer comme société unipersonnelle;
- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9118 Schieren, 5, Cité Peteschfeld
- Est nommé gérante pour une durée indéterminée,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Madame Maria Manuela DE SOUSA RODRIGUES, prénommée,

- La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Maria Manuela DE SOUSA RODRIGUES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 4 avril 2013. Relation: DIE/2013/4505. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048182/101.

(130058239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Soltana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.770.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048942/10.

(130059208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Valfidus Building Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 169.455.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée Générale tenue le 31 Janvier 2013 à 10h00

Décisions:

L'Assemblée décide à l'unanimité, que les résolutions sont prises dans le meilleur intérêt de la société, ainsi il a été décidé de:

1. Renouveler les mandats des administrateurs A:

- Jean Christophe VIDAL REVEL, ayant son adresse au 781 bis route de Serra Capéou -06110 LE CANNET (France);

- Cécile SIBERTIN BLANC, ayant son adresse à 781 bis route de Serra Capéou - 06110 LE CANNET (France);

Renouveler les mandats des administrateurs B:

- Emmanuel LEBEAU, ayant son adresse à 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Jean-Michel MARQ, ayant son adresse à 5, rue du Parc, L-8031 Strassen;

- Olivier GRANBOULAN, ayant son adresse à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

et du Réviseur d'Entreprises agréé MAZARS Luxembourg, dont le siège social est situé 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 - Luxembourg.

Les mandats du Réviseur d'Entreprises agréé et des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2013.

Signatures
Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2013049001/24.

(130059829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

UBS Luxembourg Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.346.

—

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Luxembourg Diversified Sicav
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Francesco Molino / Sandra Ehlers
Director / Director

Référence de publication: 2013048991/13.

(130059832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

UBI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.503.

—

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 avril 2013:

- a décidé de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l., RCS B-67 895, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en sa qualité de réviseur d'entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014.

Pour UBI SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013048989/14.

(130059127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Tiki-Nui Automation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2A, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 94.578.

—

La Société déclare que:

- Monsieur Thierry DIRANYAN administrateur et délégué à la gestion journalière de la Société est désormais demeurant au 2A, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg.

- Madame Murielle DIRANYAN administrateur de la Société est désormais demeurant au 3, rue Charles Peguy F-95380,Louvres (France)

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048983/13.

(130059756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Sparinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.976.

—

En date du 2 janvier 2013, le Conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Henrik ROLANDSEN OBEL en qualité de délégué à la gestion journalière de Sparinvest, telle que prévue par l'art. 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour SPARINVEST
SICAV
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013048946/14.

(130059156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Trefoil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.907.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048968/10.

(130059722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

UBI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.503.

—

Le rapport annuel au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBI SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013048990/13.

(130059128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Wëldfleesch vun Lëtzebuerg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 15A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 154.394.

—

L'an deux mille treize, le sept mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Carlo DIEDRICH, né à Schifflange, le 5 août 1956, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 11, place Winston Churchill.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Wëldfleesch vun Lëtzebuerg S.àr.l.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 15A, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154.394, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1773 du 31 août 2010;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la Société (l'«Associé Unique») et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 7 mars 2013, Monsieur Edouard KOCH, employé communal, né à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 1955, demeurant à L-9838 Eisenbach, 4, Fëschmaart, a cédé ses soixante-trois (63) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à l'Associé Unique.

Cette cession de parts sociales est approuvée et Monsieur Carlo DIEDRICH et Monsieur Edouard KOCH, préqualifiés, en leur qualité de gérants, la considèrent comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Edouard KOCH de ses fonction de gérant administratif de la Société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que l'actuel gérant technique occupera dorénavant la fonction de gérant unique et ceci pour une durée indéterminée.

Le pouvoir de signature du gérant sera le suivant:

«La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-) et l'Associé Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DIEDRICH, E. KOCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 mars 2013. LAC/2013/11783. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013046496/50.

(130056010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.536.

—

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCEPAL, société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013048939/12.

(130059224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.531.

—

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 10 avril 2013 («l'Assemblée Générale») a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Président, avec adresse professionnelle, 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mnsieur Arnaud Bouteiller, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Monsieur Renzo Triulzi, avec adresse professionnelle, Via Stefano Franscini 22, CH 6901 Lugano;

- Monsieur Alessandro Castagnetti, Administrateur, avec adresse professionnelle 1, Via Clemente Maraini, CH-6900 Lugano;

- Monsieur Franco Tullio Bertoni, Administrateur, avec adresse professionnelle, 1, Via Clemente Maraini, CH-6900 Lugano;

- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle, 19 Via L. Zuccoli CH-6900 Paradiso Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 Décembre 2013.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du reviseur d'entreprise suivant:

- Deloitte S.A., réviseur d'entreprise, 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Décembre 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour VG SICAV

Référence de publication: 2013049003/23.

(130059785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Vitheo Immobilière, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 6, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 100.530.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2013049004/13.

(130059366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Val II Feeder GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 168.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 161.107.

—

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Val II Feeder GP S.à r.l. du 5 avril 2013

1. Acceptation de la démission de Monsieur Rylee Michael Muddle, né le 17 juin 1974 à Nelson, Nouvelle-Zélande, ayant son résidence professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie B de la société avec effet du 1 er avril 2013.

2. Acceptation de la nomination de Monsieur Andreas Georg Christian Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, ayant son résidence professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie B de la société avec effet du 2 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013048997/19.

(130059482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

White Angels S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 54, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 168.696.

—

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars.

Au siège du bureau de la Comptabilité Thill Susi s.à.r.l., 24 rue Pierre Martin à L-4622 Differdange

ONT COMPARU:

La société «White Angels Sàrl.» avec siège social à L-3850 Schifflange, 54, avenue de la Libération, (2012 2415 997), n ° RC B168696

ici représentée par ses gérants:

Madame FERNANDES DE OLIVEIRA Maria De Fatima, femme de ménage demeurant à L-4602 Niederkorn, 254, avenue de la Liberté (1972 0115 320) gérante technique, agissant en nom personnel

Monsieur MARQUES DA CRUZ João, chauffeur, demeurant à L-3850 Schifflange, 54, avenue de la Libération (1973 0428 033) gérant administratif, agissant en nom personnel

Lesquels personnes constatent ce qui suit:

Qu'en date du 26 avril 2012 la société «White Angels Sàrl» avec siège social à L-3850 Schifflange, 54, avenue de la Libération, (2012 2415 997), a été constituée suivant acte par le notaire Maître Kesseler Francis, enregistré à Esch sur Alzette, actes civiles, le 02 mai 2012, relations EAC/2012/5606;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Que le capital social est fixé à 12500,00 euros (douze mille cinq cents) divisé en 100 (cent) parts de 125,00 euros (cent vingt-cinq) chacune;

Que les cent parts sociales de la société sont actuellement réparties comme suit:

Madame FERNANDES DE OLIVEIRA Maria De Fatima une part sociale	1
Monsieur MARQUES DA CRUZ João Paulo quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
	100

Cessions de parts

Par les présentes, Madame FERNANDES DE OLIVEIRA Maria De Fatima, prénommée, déclare céder et transporter 1 part (une) qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur MARQUES DA CRUZ João, pré-qualifié, cet acceptant.

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 125,00 euros (cent vingt-cinq), somme que la cédante déclare et reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant les présentes, dont quittance. D'autant plus, Madame FERNANDES DE OLIVEIRA Maria De Fatima, certifie devant les présentes, qu'elle démissionne en tant que gérante technique de la société Sàrl White Angels et avec effet immédiat.

La Sàrl White Angels, représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ainsi que la démission ci-avant mentionnées, et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse n'arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti de la manière suivante:

Monsieur MARQUES DA CRUZ João, préqualifié: cents parts 100

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du comptable Madame Thill Suzanne, par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec la comptable.

Differdange, le 25 mars 2013. FERNANDES DE OLIVEIRA Maria De Fatima / MARQUES DA CRUZ João.

Référence de publication: 2013045830/43.

(130055476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Soltana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.770.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013048944/10.

(130059446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Sparkling Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4447 Soleuvre, 16, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 125.141.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie le 4 avril 2013

Au cours de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2013, les actionnaires ont:

nommé administrateur M. Pietro ORCIUOLO, guide interprète, demeurant à I-34141 Trieste, Vicolo Scaglioni 36, en remplacement de Madame Alessandra Murgia démissionnaire, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Serena Ferin
L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013048948/15.

(130059797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck